



MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

77 Place de la Mairie
Les Marches
73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04.79.28.12.82 - Fax : 04.79.28.19.14

Arrêté n°2023/365

ARRETE MUNICIPAL
DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE A LA DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES

Le Maire de la Commune de PORTE-DE-SAVOIE,

Vu les articles L. 2122-19 et R. 2122-8 et 2122-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté du Maire de la commune de Porte-de-Savoie n° P2023/146 portant détachement de Madame Armelle ROETS sur l'emploi fonctionnel de directrice générale des services de la commune de Porte-de-Savoie,

Considérant qu'il est nécessaire, pour la bonne marche de l'administration communale, de procéder à une délégation de signature du Maire à la directrice générale des services,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation permanente est donnée à Madame Armelle ROETS, fonctionnaire titulaire occupant l'emploi fonctionnel de directrice générale des services de la commune de Porte-de-Savoie, à l'effet de signer :

- les courriers, correspondances, documents et attestations relatifs à l'administration courante de la commune ;
- les notes portant sur l'organisation et le fonctionnement des services ;
- les documents matérialisant l'accord d'inscription à une formation ;
- les compte-rendus des entretiens professionnels des agents ;
- les bons de commande dans la limite de 2 000 euros TTC.

ARTICLE 2 :

La signature par Madame Armelle ROETS des pièces mentionnées à l'article 1 devra être précédée de la formule suivante

« Par délégation du Maire,
la directrice générale des services,
Armelle Roets »

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.



Fait à Porte-de-Savoie, le 23/11/2023

Le Maire,
Franck VILLAND